

**Alerte presse**  
**Le 21 septembre 2022**

## **Projet de loi d'accélération sur les énergies renouvelables** **L'autoconsommation individuelle grande oubliée des politiques publiques**

### **Effy dévoile 5 propositions pour développer l'autoconsommation photovoltaïque pour les Français**

Le 26 septembre, le projet de loi d'accélération sur les énergies renouvelables sera examiné en Conseil des ministres. Il cible presque exclusivement le déploiement de grandes centrales (éoliennes ou parcs photovoltaïques). L'autoconsommation individuelle, elle, semble une nouvelle fois négligée par les pouvoirs publics. Pourtant, le solaire résidentiel dispose du meilleur potentiel pour répondre rapidement aux objectifs de transition énergétique et de maîtrise des prix de l'énergie.

**Frédéric Utmann, président du groupe Effy :** « Nous nous étonnons que le solaire résidentiel soit absent du projet de loi d'accélération sur les énergies renouvelables. C'est pourtant un moyen de production ENR de proximité, qui suscite l'adhésion des Français, qui a un impact de long terme sur leur facture, qui est immédiatement déployable et dispose d'un foncier abondant et disponible. Malgré son ensoleillement, il y a bien plus d'installations en Belgique que dans toute la France ! On doit accélérer. »

#### **Simplifier les démarches des consommateurs |**

##### **1. Alléger les démarches administratives**

L'allègement des démarches administratives est essentiel pour favoriser l'essor de l'autoconsommation solaire. **Les installations résidentielles jusqu'à 9 kWc pourraient ainsi être exemptées de déclaration préalable auprès des collectivités.** Cela permettrait d'accélérer les délais d'installation de 5 semaines.

#### **Soutenir financièrement |**

##### **2. Abaisser et harmoniser le taux de TVA à 5,5 %**

Les dispositions actuelles du code général des impôts prévoient un taux de TVA de 10 % sur les installations solaires dont la puissance n'excède pas 3 kW et de 20 % quand la puissance est supérieure à 3 kW (majorité des projets). **Effy appelle les pouvoirs publics à appliquer un taux de TVA de 5,5 % sur les installations solaires résidentielles comme sur la rénovation énergétique, dans la lignée de la directive européenne qui autorise désormais à aller jusqu'à TVA 0.**

### 3. Tripler la prime à l'autoconsommation solaire résidentielle

L'installation de panneaux solaires fait l'objet d'une prime à l'investissement trop faible (environ 10 % du prix de l'installation) qui empêche la massification de ce type de solution. Pour démocratiser l'autoconsommation solaire, **Effy propose de tripler le montant de cette prime**.

### 4. Rendre éligible l'autoconsommation solaire résidentielle à l'Éco-PTZ

Il n'existe pas de solutions bancaires à taux zéro pour financer le reste à charge lorsque l'on fait installer des panneaux solaires chez soi. **L'extension de l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ) aux solutions « de production d'énergie à la maison » paraît essentiel pour accompagner l'essor du solaire résidentiel.**

### 5. Rendre accessible la prime à l'autoconsommation aux propriétaires bailleurs

Les propriétaires bailleurs sont aujourd'hui exclus de la prime à l'autoconsommation solaire. Le parc privé locatif, auquel il faut ajouter les maisons mises à disposition gratuitement, est pourtant évalué à 2,5 millions<sup>[1]</sup> de résidences principales : un gisement à fort potentiel pour le développement du solaire résidentiel. **Effy propose donc d'élargir sans tarder la prime à l'autoconsommation aux propriétaires bailleurs.**

**Les experts Effy sont disponibles pour toute demande de décryptage**

**Contactez-nous au 06 71 38 53 15**

**Frédéric Utzmann, président d'Effy |**

**Audrey Zermati, directrice stratégie d'Effy |**

*[Cliquez ici pour télécharger sa fiche expert](#)*

*[Cliquez ici pour télécharger sa fiche expert](#)*

### Repères : l'autoconsommation solaire en chiffres

- On compte **155 886 installations d'autoconsommation solaire résidentielle**<sup>[2]</sup> en France à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- Selon l'ADEME<sup>[3]</sup>, le gisement de développement des installations en toiture résidentielle est de 241 GW soit 270TWh d'énergie produite. C'est donc **plus de la moitié de la consommation d'énergie annuelle qui pourrait être couverte grâce au solaire en toiture.**

- Une installation solaire en toiture coûte **entre 8 000€ et 21 000€<sup>[41]</sup>**.
- **Le KWh solaire revient aujourd'hui deux fois moins cher (9ct€<sup>[51]</sup>)** que le KWh soutiré au réseau (18ct€).

**À propos du groupe EFFY ([www.effy.fr](http://www.effy.fr))**

Effy est le n°1 de la rénovation énergétique en ligne, avec plus de 18 millions de visiteurs en 2021 sur les sites du groupe. Pionniers du secteur, nous accompagnons depuis plus de 13 ans les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Cet accompagnement va d'une simple assistance et la mobilisation des aides, jusqu'à un service clef en main assurant le suivi de A à Z du chantier, garantissant la qualité des travaux ainsi que leur financement. 200 conseillers en rénovation énergétique répondent gratuitement aux questions près de 500 000 personnes chaque année et les orientent dans leur parcours.

Effy sélectionne et agréé ses artisans partenaires certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Nous en comptons plus de 3 600, présents dans tous les territoires et de tous les corps de métiers.

Ensemble, nous réalisons plus de 100 000 chantiers de rénovation énergétique par an, représentant un volume d'affaires de plus de 800 M€. Notre ambition est d'accélérer la rénovation énergétique, en facilitant chaque étape, et en permettant aux particuliers et aux professionnels d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie.

